



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale
de l'Eau du 15.06.2022

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le mercredi 15 juin 2022 à 14h30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

Mme Pascale CANAL, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, M. Jérôme BLASQUEZ, M. ROUAN Jean-Luc, M. Marc SANCHEZ, M Jean-Paul FERRE.

Etaient absents, excusés :

M. Xavier CAUX, M. MARTINEZ Jean-Jacques, M. CUJIVES Didier.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEU), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

Etaient absents, excusés :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), UFC Que choisir.

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (Messieurs Jean-Pierre CABARET et Jean-Yves AVALLET), Agence de l'Eau Adour Garonne (Messieurs Matthieu MAGDELAINE et Jean-Luc SCHARFFE), DREAL Occitanie (Mme Eléonore SEIGNEUR).

Etaient également présents :

CD09 DAME-SAEE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAME-SAEE (Mme Magali PONS), Conseil Départemental 31 (Mme Najoua MOUMLI), SSV (M. Gilles DOMENC), SYMAR Val d'Ariège (Mme Marie BERTHELOT).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

« Merci à toutes et à tous de votre participation à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE de ce 15 juin. »

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président de la CLE demande aux membres du Bureau d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Les modalités de tenue de séance sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur le Président de la CLE procède ensuite à l'appel nominal des membres du Bureau de la CLE par collègue et indique que le quorum est atteint.

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) Validation du diagnostic final,
- 2) Validation du projet de CCTP : Tendances, scénarii, stratégie,
- 3) Questions diverses.

Le Président de la CLE, précise que la séance d'aujourd'hui doit permettre de valider le diagnostic final puis le CCTP de la phase 2 d'élaboration du SAGE.

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

M. Jean-Paul FERRE précise les règles de séance pour les personnes en présentiel et celles en visioconférence pour les prises de parole.

• **Intervention de M. Bruno COUPRY du bureau d'études EAUCEA :**

1) Validation de l'état des lieux et du diagnostic :

M. Bruno COUPRY rappelle les étapes d'élaboration du SAGE BVPA et les dates « clé » :

- 2020/2021 : Diagnostic renforcé,
- 2022 : Aujourd'hui validation du Diagnostic et Validation du CCTP Phase 2,
- 2022/2023 : Tendances Scénarios et Stratégie du SAGE,
- Prévisionnel 2024 : Approbation du PAGD et du règlement.

M. Bruno COUPRY précise les remarques rapportées par les acteurs pour la validation finale du diagnostic : « Les erreurs seront à corriger... ».

Les données évoluent et devront être progressivement actualisées pendant la démarche. L'évaluation environnementale qui doit être conduite pendant la prochaine phase d'élaboration du SAGE permettra de « mettre à jour » les données existantes et la compatibilité avec les documents, comme le nouveau SDAGE 2022-2027, avant la procédure d'enquête publique.

L'évaluation environnementale revisitera l'ensemble des éléments et tout sera réactualisé avant l'enquête publique à la fin du processus (ex : feuilles de route du Comité de Bassin Adour Garonne, etc...), ainsi que la cohérence avec les autres politiques publiques.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

M. le Président remercie M. Bruno COUPRY pour le travail de qualité produit et pour toute son aide et son accompagnement dans la durée, pour l'élaboration du SAGE.

M. le Président précise et rappelle à l'assemblée que la date limite des réceptions des remarques avait été fixée au 15 avril et qu'il est important de valider l'état des lieux et le diagnostic final pour poursuivre l'élaboration du SAGE BVPA.

Il indique que toutes les remarques seront prises en compte dans la mesure des « possibilités » pour finaliser le document.

Il précise que, même si tout n'est pas retenu, les remarques avec de « nouvelles données » pourront servir pour la suite de l'élaboration du SAGE.

M. le Président donne la parole aux membres du Bureau de la CLE pour des questions ou remarques éventuelles.

• **Intervention de M. Bruno COUPRY du bureau d'études EAUCEA :**

« Les nouveaux éléments 2022, comme l'approbation du SDAGE et le nouveau recensement agricole (qui a lieu 1 fois tous les 10 ans) seront à prendre en compte pour la suite de l'élaboration du SAGE. »

• **Intervention de M. Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour Garonne :**

« Des remarques ont été faites par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des détails et des compléments ont été faits suite à l'approbation du SDAGE mais rien qui ne remette en cause le document final. »

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

« L'objectif de lutte contre les bouleversements climatiques et l'effondrement de la biodiversité est transversal et doit se retrouver à travers tous les enjeux issus du diagnostic. »

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège :**

« Concernant le diagnostic, il manque « un sens critique » sur la façon dont est faite l'évaluation des masses d'eau, cela ne ressort pas assez dans le diagnostic et l'état des cours d'eau. »

Réponse de M. Bruno COUPRY : « Quand on a des évaluations, et des documents comme le diagnostic, on a forcément des « réductions » de la complexité pour que ce soit compréhensible par une majorité de personnes. On peut critiquer les indicateurs DCE (Direction Cadre sur l'Eau) et la manière dont on les mesure et il sera important de « construire » une légitimité sur ce que l'on pourra produire.

S'il y a des éléments manquants au vu des critères DCE, ce qui fait partie des « insuffisances » de ce genre de documents (Diagnostic global), il faudra le faire remonter en commission géographiques car ce sont des éléments techniques.

Dans l'élaboration d'un SAGE, la gestion du temps est très importante et il y a des étapes « clé » à tenir pour poursuivre le calendrier fixé. »

• **Intervention de Mme Eléonore SEIGNEUR, DREAL Occitanie :**

« Je partage les remarques de M. GARMENDIA sur les indices DCE. Je tiens à préciser que tous les acteurs ont été consultés dès 2019 et qu'ensuite un « affinage » à dire d'experts a été réalisé. Il reste encore le réseau et des mesures à compléter mais tous les partenaires ont été associés. »

• **M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE demande aux membres du Bureau s'il y a d'autres remarques.

« Je demande aux membres du Bureau de donner un avis à la CLE (Commission Locale de l'Eau) pour l'adoption de cet état des lieux et du diagnostic final du SAGE BVPA. »

M. le Président propose un avis « favorable » aux membres du Bureau : Avis favorable à l'unanimité des membres présents et en visioconférence.

2) Validation du projet de CCTP : Tendances, scénarii, stratégie :

M. le Président donne la parole à Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA pour la présentation du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) de la phase 2.

• **Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice SAGE BVPA :**

Mme Karine ORUS-DULAC présente le projet de CCTP relatif à la phase 2 d'élaboration du SAGE BVPA :

- L'évaluation du potentiel hydroélectrique :

→ Livrables attendus pour chaque commission géographique : Une estimation du potentiel hydroélectrique brut et croisé avec la réglementation, une caractérisation des projets d'importance et une première analyse des enjeux.

- Tendances et scénarii :

→ L'objectif est de se projeter dans le futur aux échéances 2030 et 2050. Identification, en concertation avec les acteurs locaux, de toutes les solutions possibles que le SAGE pourrait mettre en place pour traiter les enjeux, partiellement ou non satisfaits, par le scénario tendanciel.

- Usage de l'eau et aménagement du territoire.

- Tendances climatiques.

- Tendance pour le bon état des eaux : Les facteurs aggravants ou au contraire facilitants l'atteinte du bon état des eaux seront mis en évidence au regard des changements climatiques et des contraintes hydromorphologiques.

- Tendances relatives à la gouvernance : L'évolution de la gouvernance dans le domaine de l'eau.

- Tendances relatives aux coûts des interventions dans le domaine de l'eau.

Pour toutes les thématiques, le document final devra confirmer ou infirmer les plus-values possibles du SAGE.

→ Les scénarii doivent se distinguer principalement par des moyens différents d'atteindre des objectifs similaires.

Cette phase sera amendée par les travaux et concertations prévus en commissions géographiques et groupes de travail.

La stratégie, issue de la concertation, constitue le premier choix de la CLE pour définir la politique de l'eau sur son territoire.

Le cadre stratégique retenu pour la rédaction du projet de SAGE sera formalisé par le titulaire du marché et devra être compréhensible par l'ensemble des acteurs du SAGE.

M. Jean-Paul FERRE demande aux membres du Bureau s'il y a des remarques afin de procéder à la validation du diagnostic.

****Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :***

« Concernant l'évaluation du potentiel hydroélectrique, la puissance potentielle ne saurait se résumer à la simple multiplication d'une hauteur de chute par un débit turbinable. Ce serait oublier que le Bassin Versant de l'Ariège est classé en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM) et doit pourtant atteindre l'objectif du Bon Etat. C'est oublier aussi que le Département compte déjà plus de 1400 ha en surfaces de lacs (souvent des zones humides ennoyées). »

« Il conviendrait donc de privilégier :

- l'optimisation de l'existant,
- le turbinage des débits réservés,
- la recherche de sites STEP (Station de Pompage) ayant un moindre impact écologique puisque disposant déjà des retenues supérieure et inférieure associées tels que : l'Hospitalet/Lanoux (projet 10Mm³), Riète/Laparan, Rialet/Noubals. »

****Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :***

« Concernant l'évaluation du potentiel hydroélectrique et la notion de potentiel « Brut », la question se pose aussi avec tous les « aspects règlementaires associés » (ex : classement des cours d'eau, etc...) ou seulement sur une évaluation de potentiel « Brut » sans tenir compte de cela ? »

****Intervention de M. Bruno COUPRY du bureau d'études EAUCEA :***

« Dans le cadre de la PPE (Politique Pluriannuelle de l'énergie), il est « prévu » une décarbonation totale d'ici 2050." »

****Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège :***

« Concernant l'évaluation du potentiel hydroélectrique, la DREAL et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont déjà fait des états des lieux là-dessus donc on a de la « matière ». Tous nos débats vont principalement porter sur les Basses chutes et Hautes chutes. »

****Intervention de Mme Eléonore SEIGNEUR, DREAL Occitanie :***

Mme Eléonore Seigneur fait part de deux remarques sur le CCTP concernant la consultation pour la concertation préalable du public. Elle indique qu'il est nécessaire de nommer un garant du débat public et qu'il faudrait soumettre à la prochaine CLE les modalités de concertation préalable.

Le second point porte sur l'évaluation environnementale qui doit être réalisée en même temps que la phase 2 d'élaboration du SAGE au moment de la phase « scénarii - stratégie. » C'est une étape obligatoire dans l'élaboration d'un SAGE.

***Intervention de M. Jean-Pierre CABARET, DDT09 :**

Il est demandé qu'au niveau du chapitre 2.2 du CCTP que soient intégrées les précisions suivantes : « L'organisme unique...bonne gestion de la ressource en eau pour l'irrigation avec un volume prélevable total de 53.36 Mm³ notifié par le préfet de bassin pour la période 2015-2030. Le Conseil Départemental est reconnu comme un des gestionnaires territoriaux d'une partie de ce véritable... » M. Jean-Pierre CABARET précise que l'évaluation environnementale est une démarche à mener en parallèle. Elle doit être « co-construite » dans le cadre d'une procédure ERC « Eviter – Réduire – Compenser ». L'approche doit être faite dans un projet « stratégique » pour la réussite de cette étape.

M. Jean-Paul FERRE demande aux membres du Bureau s'il y a des remarques afin de procéder à la validation du CCTP de la phase 2 d'élaboration du SAGE.

« Je demande aux membres du Bureau de donner un avis à la CLE (Commission Locale de l'Eau) pour l'adoption du CCTP de la phase 2. »

M. le Président propose un avis « favorable » aux membres du Bureau : Avis favorable à l'unanimité des membres présents et en visioconférence.

Mme Karine ORUS-DULAC présente le calendrier prévisionnel de la phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie

- Validation du CCTP : 15 juin
- Lancement du MAPA : début juillet
- Remise et analyse des offres : septembre
- Période de négociation : fin septembre-début octobre
- Choix de l'entreprise et notification : octobre
- Lancement de l'étude : fin octobre-début novembre
- Préparation des Commissions géographiques : décembre-janvier
- Travail en Commissions géographiques : février-mars

3) Questions diverses :

Communication :

Le film sur le SAGE est en cours d'actualisation afin ensuite d'être mis en ligne sur le site internet du CD09. Il sera diffusé aussi à tous les membres de la CLE. Les pages concernant le SAGE BVPA ont aussi toutes été mises à jour avec un « onglet » permettant le téléchargement des documents.

Information :

Modalités de présentation de la feuille de route du Comité de Bassin Adour Garonne (validée le 29 juin 2022).

M. le Président indique aux membres du Bureau que la feuille de route du Comité de Bassin Adour Garonne sera validée le 29 juin prochain.

M. le Président rappelle que, suite à la validation de la stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau, le Comité de Bassin a sollicité le 8 novembre 2021 l'ensemble des EPTB (Etablissement Publics Territoriaux de Bassin), afin de décliner cette stratégie de manière territorialisée, au travers d'une feuille de route opérationnelle.

A l'échelle de la Commission Territoriale Garonne, en l'absence d'EPTB, le Comité de Bassin a identifié le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) et « l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste – rivières de Gascogne et estuaire. » comme structures légitimes pour proposer cette feuille de route.

M. le Président propose aux membres du Bureau de la CLE que cette feuille de route soit présentée lors du prochain Bureau en demandant à Monsieur Kévin DUPLAN, chargé de mission de l'Association, de venir exposer cette feuille de route en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.
La séance est levée à 15H40.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' intertwined, followed by a horizontal line.

Jean-Paul FERRE